

# Il suivait les femmes dans le centre d'Angers

Un homme de 24 ans comparait jusqu'à vendredi devant la cour d'assises du Maine-et-Loire pour un viol et des agressions sexuelles. L'enquête le présente comme un prédateur.

Un jeune homme qui rôde. Qui erre dans le centre-ville d'Angers. Et qui se met à suivre des femmes. Quand les enquêteurs de la police se sont mis sur la piste d'un prédateur sexuel, ils sont tombés sur ce curieux manège, fixé par les nombreuses caméras de vidéosurveillance. Avec le signalement, ils sont remontés jusqu'à Florian Galichet.

Identifié grâce à sa description, son « **blouson foncé, avec une capuche foncée, couvrant une autre capuche claire** », et interpellé par la brigade anticriminalité, le 14 mai 2015, vers 4 h du matin, place du Ralliement, le jeune homme de 24 ans n'a pas vraiment nié les accusations. « **Il suit toujours des femmes seules à une vingtaine de secondes**, retrace Jean-Luc Vallès, le directeur d'enquête. **Celles qui sortent de discothèque avec un sac à main. On ne savait pas s'il était intéressé par le sac à main ou le porteur du sac à main. On s'est demandé si ça**

**n'était pas un opportuniste.** »

Florian Galichet reconnaît avoir attaqué les trois femmes assises sur le banc des parties civiles. Bien que poursuivi pour viol et agressions, il réfute le caractère sexuel de ses actes. « **Mon but, c'était de chercher de l'argent.** » Les images ont pu, un temps, interroger les enquêteurs. « **On s'est demandé si ça n'était pas quelqu'un qui vole et profite de la situation**, reprend Jean-Luc Vallès. **Mais au deuxième fait, on a compris que ça n'était pas un opportuniste.** »

**S'alcooliser pour s'assommer**

Le deuxième fait ? L'agression, le 8 mars 2015, d'une femme de 21 ans. Suivie du restaurant le K9, devenu La Chapelle, jusqu'à son appartement, rue du Mail. Après avoir gravi les marches menant à son logement, elle tombe nez à nez avec Florian Galichet qui est dans l'enca-

drement de la porte au moment où elle se tourne pour fermer. Il la jette contre le canapé. Elle assure qu'il balade ses mains indélicates. Lui nie. Il est mis en fuite par le petit ami de la victime, réveillé par les cris et l'agitation.

« **Je regardais s'il y avait de l'argent, des bijoux, des portables** », affirme l'accusé. La présidente Anne Leprieur et l'avocate générale Carol Dugast partagent la même interrogation : pourquoi ne pas être parti avec le sac à main ? Pour ce cas, qualifié d'agression sexuelle, mais aussi pour le plus grave, un viol.

Matin du 18 janvier 2015. Après une hésitation, une étudiante rebrousse chemin à l'entrée de la boîte de nuit le Boléro. Elle veut rejoindre son petit ami sur le pont de Verdun, mais s'arrête pour une envie pressante, square Jean-Monet, à la galerie commerciale Fleur d'Eau. Au moment de se relever, elle voit l'homme, croisé plus tôt, lui tomber dessus.

Alertée par le bruit, une voisine se présente sur son balcon. « **Il était sur elle, collants baissés. J'entendais cette personne suppliant l'agresseur d'arrêter, avec des cris étouffés. Elle disait : « Je vous en supplie, je vous en supplie. »** » La riveraine interpelle l'agresseur. « **Il est parti. Il s'est retourné pour faire un bras d'honneur.** »

Pressé par les questions, l'accusé adapte ses réponses, met en cause les litres de bières et de rhum qu'il avale depuis l'adolescence, pour s'assommer. Tout comme de nombreux joints. Son père ne veut pas croire à la dérive de son fils. Un gamin difficile qui n'était « **jamais à sa place** », qui s'est senti « **délaissé** » après le divorce de ses parents lorsqu'il avait un an. Il attend des preuves. Elles arrivent une à une.

Josué JEAN-BART.

# Bourdouleix attaque l'ami d'un ex-agent

Un Choletais de 49 ans est poursuivi pour diffamation. Le tribunal correctionnel rendra son délibéré le 20 juillet.

Il est jugé pour diffamation pour des propos tenus entre février et mai 2014. Agé de 49 ans, le compagnon de Ghislaine Duret, alors directrice de l'Ehpad (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) de Trémentines, se trouvait à l'époque à la tête d'un collectif de soutien afin de défendre ses intérêts : elle connaissait des démêlés judiciaires avec son employeur. Des sanctions disciplinaires donnent lieu à une longue bataille juridique entre la directrice de l'Ehpad et la Communauté d'agglomération du Choletais (CAC), présidée par Gilles Bourdouleix, le maire de Cholet.

Après la publication sur un blog du

collectif, la CAC dénonce une diffamation publique et dépose plainte contre X. Également visés par ces critiques, le directeur général adjoint des services de la CAC et la directrice du centre intercommunal d'action sociale (CIAS) se trouvent sur le banc des parties civiles.

« **Pourquoi dire que le dossier disciplinaire a été inventé de toutes pièces, alors qu'il y a des décisions du tribunal ?**, interroge Monique Legrand, présidente du tribunal correctionnel. **En 2014, j'avais en toute bonne foi des éléments pour penser que ce dossier était à charge et inventé.** » Des arguments non retenus par les instances administratives

et disciplinaires.

« **Une médiatisation à quelques jours de la reprise du travail de madame, en septembre 2014, avec une vidéo simulant un suicide, une bande dessinée, une interview à charge sur France 3 en pleine campagne d'une élection municipale...** », énumère M<sup>e</sup> Éric Boucher, avocat de la partie civile qui interroge sur la pertinence d'une telle stratégie. « **On a espéré changer un climat sur Cholet, avec des pratiques de management contestables**, s'explique Frédéric Bardeau. **Le site internet a été mis en ligne deux mois après la mise en ligne d'un document diffamant sur ma compagne.** »

« **Vous-même, enseignant, et votre compagne ne vous êtes jamais posé la question du droit de réserve du fonctionnaire ?** », demande la présidente. Interrogé sur un message publié sur le site internet, faisant référence à « un règne de la terreur », il justifie leur choix « **de ne pas modérer ces propos** ».

Le ministère public n'a pas souhaité prendre partie. De son côté, M<sup>e</sup> Frédéric Hardy a insisté sur « **un pilonnage de fausses informations de la CAC** ». Il a plaidé la relaxe, affirmant qu'il n'y avait eu « **ni injures, ni diffamation** » de la part de son client.

L'affaire a été mise en délibéré jusqu'au 20 juillet.

# L'islamiste radicalisé reste en détention

David Pagerie, 29 ans, avait été arrêté à la piscine de Beaucouzé, alors qu'il lui était interdit de quitter Angers.

David Pagerie reste en prison. Cet Angevin de 29 ans, musulman radicalisé au point d'être fiché S, a été interpellé vendredi 9 juin, à la piscine de Beaucouzé, alors qu'il lui était interdit de quitter Angers, dans le cadre de son assignation à résidence. « **Il se rendait deux fois par semaine à la balnéothérapie, en banlieue d'Angers** », précise M<sup>e</sup> Sami Khanan, lors de l'audience de comparution immédiate, hier mercredi.

L'avocat demande un délai pour préparer la défense de son client. Il ne comprend pas pourquoi cette habitude a été interrompue à ce moment-là.

David Pagerie est également poursuivi pour consultation de sites liés au terrorisme. Un téléphone mobile a été découvert lors de la perquisition. Il est abonné à une chaîne de la messagerie Telegram, présentant « **les méthodes pour réaliser une bombe, des vidéos d'Oussama Ben Laden, et des décapitations** », souligne la présidente du tribunal correctionnel,

Monique Legrand.

M<sup>e</sup> Khankan dénonce un « **acharnement** », voire même « **une revanche** » du parquet, après l'échec d'une première procédure contre son client, « **qui n'est pas homme à prendre la kalachnikov pour se faire entendre puisqu'il utilise les voies de recours légales.** »

**Tee-shirt Fiché S**

Dans une première procédure initiée en août 2016, David Pagerie a été condamné pour des faits de même nature... Mais la cour d'appel d'Angers avait dû constater la censure de la loi sur la consultation de sites terroristes par le Conseil constitutionnel, saisi par le biais d'une question prioritaire de constitutionnalité introduite dans le cadre de cette affaire.

Tout le débat, hier, portait sur la demande de maintien en détention provisoire requis par le ministère public. Ce que M<sup>e</sup> Khankan a vivement contesté. Il a confronté le raisonnement du procureur à une

autre réalité : « **Celle de le renvoyer au contact d'un environnement qui va aggraver sa radicalisation. On le sait, en prison, il y a plus de téléphones portables que de détenus. Il aura tout le loisir de consulter des sites terroristes.** » Sans parler des djihadistes présumés, qu'il a déjà pu croiser à l'isolement.

David Pagerie a encore pris un grand soin à anéantir les efforts de son avocat. « **Je crois à la justice d'Allah. Dans trois ans, vous me mettez dehors et vous me retrouverez.** »

Le tribunal a prononcé son maintien en détention. « **Allahu Akbar** », s'est-il écrit, dans une ultime provocation, poignets menottés levés dévoilant son tee-shirt floqué d'un « **FLCHÉ S** ».

Le procès est fixé au 13 juillet, à 9 h. Une nouvelle question prioritaire de constitutionnalité sera déposée. Pour la dernière version de la loi. Celle qui fait dire à M<sup>e</sup> Khankan que le législateur se croit supérieur au Sages.

# Le Maine-et-Loire en bref

« **Je ne suis pas Macron, mais Anne Barrault** »

**Législatives** 2017

« **Dans chaque circonscription, on s'est présenté contre Emmanuel Macron** », affirmait, mardi dans nos colonnes, Jean-Charles Taugourdeau, candidat sur la circonscription Saumur nord. Des propos qui ont fait réagir Anne Barrault, la candidate de La République en marche : « **Évidemment, je soutiens Emmanuel Macron. Mais je suis Anne Barrault !** »

Cette directrice-adjointe du centre de cancérologie Paul-Papin, âgée de 52 ans, ajoute : « **Je suis convaincue que les habitants de la troisième circonscription ont besoin d'un nouveau politique. Je viens du monde rural, je connais et comprends les**



problématiques de ce secteur, prioritaire sur la circonscription. »

**Quatre débats sur Angers Télé, avec Ouest-France**

Quatre débats sont à l'affiche d'Angers Télé. En partenariat avec Ouest-France, les finalistes des circonscriptions angevines, s'affrontent. Ce jeudi, à 10 h et 16 h, ce sont Caroline Fel (LR) et Matthieu Orphelin (LREM), candidats sur la circonscription Angers nord. Dans la foulée, ce seront Stella Dupont (LREM) et Maxence Henry (LR), candidats sur la circonscription Angers sud.

Ce soir, à partir de 21 h, place à André Martin (LR) et Nicole Dubré-Chirat, candidats sur la circonscription Angers Mauges. Second débat, cette fois avec Philippe Bolo (MoDem) et Étienne Glénot (LR), candidats sur la circonscription Angers Segré. Deux débats qui seront rediffusés le lendemain à 10 h et 16 h.

# Fumées toxiques : un retraité décédé

Un homme de 77 ans a été découvert mort, hier matin, dans sa maison, au Lion-d'Angers.

C'est un endroit relativement isolé, caché derrière une végétation abondante. Là, dans une grande habitation située au lieu dit le Port-aux-Anglais, au Lion-d'Angers (Maine-et-Loire), route de Segré, le corps d'un homme de 77 ans a été découvert, inerte, hier matin, aux alentours de 8 h. Sur place, les sapeurs-pompiers n'ont pu que constater son décès.

L'épouse du septuagénaire, également âgée de 77 ans, a prévenu les secours, après avoir détecté une odeur persistante de brûlé dans l'habitation que le couple occupait. Une intoxication due à l'inhalation prolongée de fumées est à l'origine du décès du septuagénaire, a confirmé

le parquet d'Angers, hier soir, s'appuyant sur les conclusions d'un légiste, d'un expert et d'analyses sanguines.

Selon les gendarmes, une lente combustion, dont l'origine accidentelle est privilégiée, se serait déclarée dans la chambre de la victime, provoquant un dégagement de fumées toxiques fatal.

Début d'incendie ? Objet qui se serait consumé de lui-même ? Pour l'instant, les circonstances du drame restent à déterminer par les enquêteurs. La femme de la victime, également touchée par les émanations de fumée, a été transportée au CHU d'Angers.

# Enfants placés : l'intersyndicale répond à la CFDT 49

A la suite de l'article « **La CFDT ne veut pas instrumentaliser la colère des salariés** », paru dans nos colonnes mardi 13 juin, l'intersyndicale FO, CGT, CFE-CGC et SUD réagit vivement aux propos du syndicat, dans le cadre de manifestations faisant suite à l'appel à projets du Département, dans le domaine de la protection de l'enfance.

« **Alors que les sections CFDT 44 et 72 soutiennent la mobilisation des salariés de la Mecs (N.D.L.R., Maison d'enfants à caractère social) des Écureuils, alors que certaines sections CFDT 49 avaient appelé à la manifestation du 12 juin, et que de nombreux adhérents de ce syndicat étaient présents à ce mouvement, la CFDT 49 serait bien avisée de régler ses contradictions internes, plutôt que de chercher à discréditer le mouvement.** »

# Les cotes de la Loire et de la Maine

La Loire mercredi 14 juin, entre parthenaises cotes prévues les jeudi 15 et vendredi 16 : Saumur - 0,24 m, (-0,28 m, -0,30 m) ; Les Ponts-de-Cé - 0,10 m, (-0,05 m, -0,20 m) ; Montjean

- 1,04 m, (-1,17 m, -1,20 m) ; Ancenis - 1,99 m, (-2,11 m, -2,20 m).

La Maine au pont de la Basse-Chaine, à Angers, mercredi à 8 h : + 0,01 m.

# 16 - 17 JUIN 2017

## LANCEMENT COMMERCIAL

### Nouvelle résidence du T2 au T4

**www.abrahampromotion.fr**

## ESPACE DE VENTE

**52 rue du Maine - Angers**  
**0 241 208 600**

<b>Vendredi 16 juin</b>	<b>10h - 12h</b>
	<b>14h - 18h</b>
<b>Samedi 17 juin</b>	<b>10h - 12h</b>